

9.—Recettes et dépenses des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale, et recettes et dépenses au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères à charte fédérale, 1957-1959.

Recettes et dépenses	1957	1958	1959
	\$	\$	\$
Sociétés canadiennes			
Recettes totales	1,144,998,110	1,235,561,691	1,357,486,095
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	913,269,328	875,413,883	965,192,845
Revenu des placements.....	301,124,391	330,305,292	361,341,434
Autres recettes.....	30,604,391	29,842,516	30,951,816
Dépenses totales	1,083,928,186	1,161,389,411	1,278,711,041
Sinistres réalisés.....	392,853,193	411,294,197	465,457,119
Augmentation normale de la réserve actuarielle.....	333,260,705	380,854,198	401,660,858
Impôts, patentes et droits.....	21,794,814	23,803,637	25,195,667
Commissions et frais généraux.....	181,491,681	194,798,308	207,371,899
Autres dépenses.....	55,712,245	44,233,079	61,188,574
Dividendes aux assurés.....	89,973,796	97,815,352	106,493,008
Augmentation de la provision pour bénéfices aux assurés.....	8,841,752	8,590,640	11,343,886
Détail de l'augmentation de l'excédent			
Excédent des recettes sur les dépenses.....	61,069,924	74,172,280	78,775,054
Plus-value nette des placements.....	4,798,409	8,047,616	5,880,989
Autres crédits à l'excédent (nets).....	2,127,755	-23,213,832 ¹	-32,262,950 ¹
Augmentation nette des réserves ou caisses spéciales.....	-28,860,663	-20,995,405	-8,281,320
Augmentation spéciale de la réserve actuarielle.....	-3,259,569	518,441	-6,555,415
Dividendes aux actionnaires.....	-3,507,576	-3,475,198 ²	-2,498,713 ²
Augmentation de l'excédent (assurés et actionnaires).....	32,368,280	35,053,902	35,057,643
Sociétés britanniques			
Recettes au Canada	62,466,080	72,328,769	82,183,753
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	48,692,259	55,675,767	62,926,136
Revenus des placements.....	13,165,407	15,286,673	18,223,098
Autres recettes.....	608,414	1,366,329	1,034,519
Dépenses au Canada	28,758,047	31,757,240	40,869,074
Sinistres réalisés.....	14,789,551	16,128,458	21,119,885
Impôts, patentes et droits.....	508,811	559,422	709,531
Commissions et frais généraux.....	10,330,293	11,163,005	11,751,795
Autres dépenses.....	660,137	925,034	928,849
Dividendes aux actionnaires.....	2,469,255	2,981,321	6,359,014
Sociétés étrangères			
Recettes au Canada	257,743,120	274,161,505	295,402,246
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	191,044,136	200,691,286	214,845,931
Revenus des placements.....	57,021,447	62,010,010	68,404,782
Autres recettes.....	9,677,537	11,460,209	12,151,533
Dépenses au Canada	195,061,765	198,137,546	204,967,518
Sinistres réalisés.....	100,887,924	100,177,803	100,706,467
Impôts, patentes et droits.....	5,037,039	5,560,088	5,994,497
Commissions et frais généraux.....	52,386,589	55,108,125	53,923,595
Autres dépenses.....	10,659,246	10,026,174	12,299,928
Dividendes aux assurés.....	26,090,967	27,265,356	32,043,031

¹ Comprend les montants déduits des actions achetées en exécution de la mutualisation, autres que celles achetées par la société en exécution de la mutualisation.

² Dividendes sur les actions

Sous-section 4.—Assurance-vie des sociétés mutualistes

En plus de l'assurance-vie, quelques sociétés mutualistes accordent à leurs membres d'autres indemnités, notamment en cas de maladie, mais le chiffre en est relativement peu important. Le tableau 10 dresse la statistique de l'assurance-vie souscrite au Canada par les mutualistes. Le tableau 11 donne l'actif, le passif, les recettes et les dépenses des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères au Canada. Les tarifs de ces sociétés sont calculés de façon qu'ils suffisent aux prestations versées, eu égard aux principes actuariels. La caisse d'indemnisation de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire diplômé (membre de l'Institut des actuaires de Grande-Bretagne, de la Faculté des actuaires d'Écosse ou de la Société des actuaires) et, sauf si l'actuaire certifie la solvabilité de la caisse, les taux ou les indemnités doivent être rajustés. La première partie des tableaux 10 et 11 porte sur 16 sociétés canadiennes, comptables au Département fédéral des assurances, dont une seule ne pratique pas l'assurance-vie.

En vertu d'une modification de la loi sur les assurances, en vigueur le 1^{er} janvier 1920, toute mutualiste étrangère doit se procurer une charte fédérale avant de pratiquer au